

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT TROIS
 Le 31 mars 2023 Le 11 avril 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : *Etaient présents :*
 Le 13 avril 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, FERY,
 HOCHET, LEFEVRE, LOUBET, RAINE, SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
 LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame BENKHADDA (*excusée pouvoir à L.COLLET*)
 Madame DORÉ (*excusée pouvoir à J.M LESUEUR*)
 Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à M.FAUDOT*)
 Monsieur DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à P.MORTREUX*)
 Monsieur SAINT-MARTIN (*excusé pouvoir à G.LE MASSON*)
 Monsieur SIMON (*excusé pouvoir à V.BARNAUD*)

Marie ASSELINE a été élue secrétaire

OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.

.../...

.../...

(Si nécessaire les emplois permanents peuvent être pourvus de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Technique** » :

✓ **Création d'un poste un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.**

➤ Filière « **Administrative** » :

✓ **Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023.**

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **13 avril 2023**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **13 avril 2023**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN